

Consultation fédérale relative à un projet de modification de la loi sur les finances (réduction de l'endettement lié au coronavirus)

Monsieur le conseiller fédéral,

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel vous remercie de l'avoir consulté, dans votre courrier du 25 août 2021, dans le cadre du projet de modification de la loi sur les finances visant à permettre une réduction de l'endettement lié au coronavirus.

Les documents qui nous ont été remis à cette occasion ont été soigneusement examinés par notre administration et nous permettent de vous faire part de nos observations.

Nous sommes favorables à la proposition de modification de la loi sur les finances, qui vise à réduire l'endettement lié au coronavirus tout en évitant le recours à des coupes budgétaires ou à des hausses fiscales. Compte tenu de la situation difficile à laquelle notre pays fait face depuis le début de la crise sanitaire, il n'apparaît en effet pas souhaitable de prendre des mesures qui pourraient compromettre la reprise économique.

Si les deux options proposées par le Conseil fédéral nous conviennent dans la mesure où elles permettent chacune d'atteindre le but visé en élargissant le délai pour la résorption du découvert, nous relevons néanmoins que la solution qui consiste à ne réduire la dette qu'au moyen des futurs excédents de financement pourrait constituer néanmoins une contrainte relativement élevée sur les finances fédérales selon l'évolution de différents paramètres. En conséquence nous exprimons notre préférence pour la variante 2.

Nous suggérons enfin que le Conseil fédéral consolide les conditions actuelles des distributions additionnelles de la BNS pour une durée supérieure à celle prévue par l'actuelle convention. Une durée de huit à douze ans nous paraîtrait indiquer, à la fois un lien avec la problématique de la présente consultation et avec les multiples sollicitations adressées par ailleurs à la BNS.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente et vous prions de croire, Monsieur le conseiller fédéral, à l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 17 novembre 2021

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. FAVRE

La chancelière,
S. DESPLAND